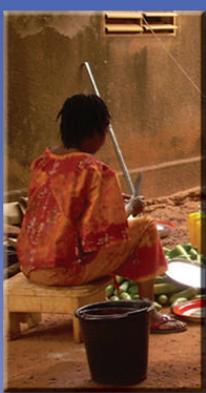


Mère de 3 enfants sans emploi, Assita nous raconte...

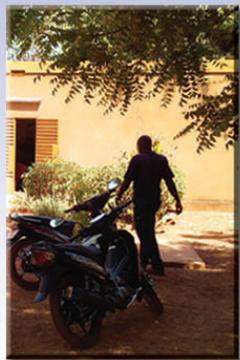


« C'est le président d'ABS qui m'a parlé de la mutuelle en 2009, lors d'une rencontre entre ABS et les bénéficiaires.

Il m'a donné toutes les informations. C'est un système de cotisation, et quand tu es malade, il suffit de se rendre dans un CSPS en présentant sa carte d'adhérent. Comme cela, la consultation ne te coûte rien et tu ne payes pas la totalité des médicaments.

Je suis rentrée chez moi pour réfléchir mais je n'ai pas hésité longtemps car mon enfant est tombé malade. On m'a dit de me rendre dans un CSPS. J'y suis allée et j'ai présenté la carte. Le médecin m'a délivré une ordonnance de médicaments génériques. Grâce à la carte, j'ai payé seulement 20% du prix des médicaments, car le reste était couvert par la mutuelle ».

Père de famille, technicien de surface, Augustin nous explique...



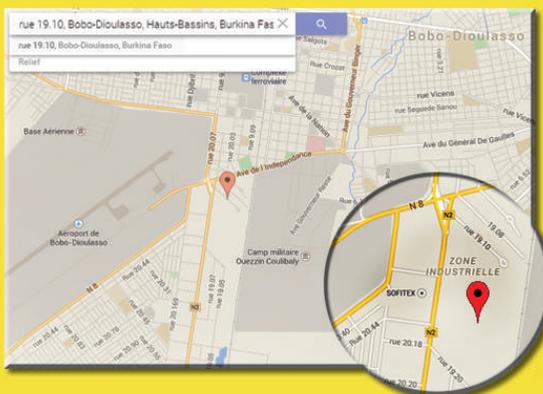
« On n'a pas l'argent à tout moment pour se soigner, mais la mutuelle permet de se soigner tout le temps, à chaque fois que c'est nécessaire et sans attendre.

La carte est précieuse pour ma famille, on l'utilise souvent avec les enfants ».

Association Burkinabè de Solidarité

01 BP 962 Bobo-Dioulasso / Burkina Faso
Email: asbusol@yahoo.fr / Site web: www.abs-bf.org
Personne à contacter à ABS :
Mariam SAKO : (+226) 20 98 50 27
Contact direct de la MSKSB :
(+226) 20 96 75 33

Plan d'accès d'ABS, secteur 19 de Bobo-Dioulasso :



Pourquoi ABS s'est engagée ?

ABS a adhéré à la Mutuelle de Santé Kénéya Sira (MSKSB) pour faciliter l'accès à la santé de ses membres aux soins et aux traitements, et favoriser ainsi un suivi médical précoce et de qualité.

Objectifs de la Mutuelle de Santé Kénéya Sira

- Assurer à ses membres un meilleur accès aux services de santé modernes en :
- Intervenant comme tiers-payant auprès des structures sanitaires pour le remboursement des frais médicaux ;
 - Promouvant l'esprit d'entraide et de solidarité entre ses membres ;
 - Contribuant à l'amélioration du fonctionnement des services de santé à Bobo-Dioulasso.



Association Burkinabè de Solidarité (ABS)

01 BP 962 Bobo-Dioulasso
Burkina Faso
Tél. : +226 20 98 50 27
Email: asbusol@yahoo.fr
Site web: www.abs-bf.org

**Consultez sans tarder,
soignez vous sans attendre !**
Notre mutuelle de santé
vous accompagne à 100%



Depuis 2005 et avec l'appui de ses partenaires, ABS a adhéré à la Mutuelle de Santé Kénéya Sira de Bobo-Dioulasso (MSKSB) pour contribuer à la santé de ses membres et de leurs familles



Une mutuelle, qu'est-ce que c'est ?

C'est un groupement de personnes qui organise la solidarité entre ses membres, afin de prendre en charge leurs dépenses de santé et contribuer ainsi à améliorer leur santé et celle de leur famille.

Qui peut en bénéficier ?

Tout le monde peut adhérer à une mutuelle : malade ou pas, et quelle que soit votre maladie, vous bénéficierez de ses services.

Comment ça fonctionne ?

Une mutuelle fonctionne comme une assurance santé, en prenant en charge la totalité ou une partie de vos dépenses dans les centres de santé.

Les fonds d'une mutuelle proviennent principalement des frais d'adhésion et des cotisations des membres.

Le parcours de santé d'un adhérent :

J'adhère en payant une cotisation

Si je suis malade, je me rends dans un centre de santé

Je présente ma carte d'adhérent

Je consulte un médecin, qui me délivre une ordonnance

J'achète les médicaments à la pharmacie en payant moins cher

Pourquoi devrais-je adhérer ?

- 1 Pour me soigner dans n'importe quel CSPS de Bobo-Dioulasso ;
- 2 Pour avoir accès aux consultations médicales et aux médicaments essentiels génériques quelle que soit ma maladie ;
- 3 Pour consulter un médecin sans attendre, avant que ma maladie ne s'aggrave ;
- 4 Pour ne plus payer les consultations dans les CSPS ;
- 5 Pour payer moins cher les médicaments génériques (200 FCFA au lieu de 1 000 FCFA) ;
- 6 Pour que mon accouchement soit pris en charge (sauf cas de complication) ;
- 7 Pour diminuer mes dépenses si je suis mis en observation dans un CSPS (par exemple si je suis placé sous perfusion) ;
- 8 Pour payer moins cher les soins infirmiers dans les CSPS.

Adhérer à la mutuelle MSKB, c'est être pris en charge...

- A 100 % pour une consultation médicale
- A 100 % pour un accouchement simple
- A 80 % pour l'achat de médicaments génériques
- A 80 % pour une mise en observation
- A 80 % pour des soins de petite chirurgie

La MSKSB vous assure auprès de 15 CSPS conventionnés à Bobo-Dioulasso :

Accartville, Belleville, Bolomakoté, Colma, Colsama, Dogona, Ouezzinville, Guimbi, Hamdallaye, Lafiabougou, Sakaby, Sarfalao, Tounouma, Centre d'Ecoute, Kua

Pour adhérer à la Mutuelle de Santé Kénéya Sira, rien de plus simple !

Où et à qui m'adresser ? Vous pouvez :

- Venir au siège d'ABS ou contacter Mme Mariam SAKO par téléphone au (+226) 20 98 50 27
- Vous adresser directement à la MSKSB.

Quelles démarches dois-je faire ?

Dans tous les cas, vous serez accueilli en entretien, en toute confidentialité.

- Vous n'aurez pas de dossier à remplir : il suffit de venir avec une pièce d'identité, d'apporter 2 photos d'identité, et de fournir votre adresse.
- Vous serez inscrit dans le registre des adhésions, et on vous remettra une carte de membre.



Combien dois-je payer ?

- Adhésion : 1.000 FCFA (une seule fois).
- Cotisation : 2 000 FCFA par an / par personne.



Si vous êtes membre de l'association, vos frais d'adhésion et de cotisation sont pris en charge par ABS !

Est-ce que ma famille sera couverte ? Oui, vous pouvez inscrire jusqu'à 5 autres personnes sur votre carte de membre (votre partenaire, vos enfants, vos parents...) Tous bénéficieront des mêmes avantages que vous !

Je suis malade, comment ça marche ? Rien de plus simple : il suffit de vous rendre dans le CSPS de votre choix et de présenter votre carte de membre !

Pour des soins de qualité à moindre coût : prenez votre carte et inscrivez vos proches !